

# La charte régionale d'entretien des espaces publics

"OBJECTIF ZÉRO PHYTO" »  
DANS MA COMMUNE

La charte a pour but d'inciter les collectivités à réduire, voire à supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion de leurs espaces verts.

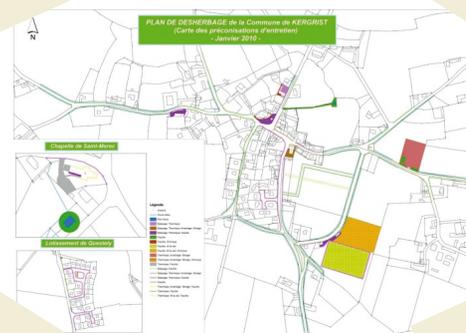
Au préalable, la **conformité** de ces 5 points réglementaires doivent être vérifiés :

- 5 niveaux
- sur 3 à 5 ans
- Engagement minimum : 3<sup>e</sup> niveau

- 1 Produits utilisés
- 2 Stockage des produits
- 3 Protection des agents est assurée
- 4 Conditions d'application
- 5 Gestion des fonds de cuves et des eaux de rinçage

## Niveau 1

1. Réaliser un diagnostic des pratiques phytosanitaires.\*
2. Réaliser un plan de désherbage. \*

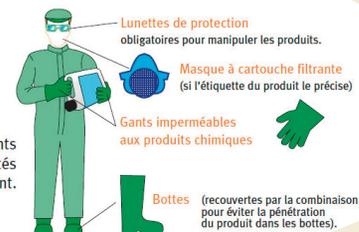


## Niveau 2

1. Respect des consignes de **bonnes pratiques** d'utilisation et du stockage des produits phytosanitaires \*
2. Participation à une **formation** (2 jours) à l'usage des produits phytosanitaires d'au moins un agent applicateur
3. **Informers les habitants** de l'engagement de la collectivité dans la réduction des produits phytosanitaires

MATÉRIEL DE BASE

Porter des vêtements de protection adaptés au type de traitement.



\* voir annexes

# La charte régionale d'entretien des espaces publics

"OBJECTIF ZÉRO PHYTO »  
DANS MA COMMUNE

## Niveau 3

1. 50 % des zones à risque élevé en « zéro phyto »
2. Sensibilisation auprès des jardiniers amateurs
3. Prise en compte des aspects de désherbage lors des projets d'aménagement.
4. Tenir un cahier de suivi



## Niveau 4

1. Zéro phyto sur toutes les zones à risque élevé
2. Utiliser une technique alternative sur au moins 50 % du territoire
3. Engager une action innovante pour limiter le risque de pollution de l'eau sur une zone (plantations, revégétalisation...)



## Niveau 5

1. Zéro phyto sur toute la commune
2. Renforcer le changement des pratiques sur l'aménagement de l'espace public



La charte régionale d'entretien est fondée sur un partenariat entre la région Picardie et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie.



# Annexe I

## comment mettre en place un plan de désherbage ?

### "OBJECTIF ZÉRO PHYTO » DANS MA COMMUNE

#### 1 - Diagnostic

Cette phase a pour objectif d'identifier les pratiques en cours sur la commune. Pour cela, il convient d'inventorier :

- Les secteurs qui sont désherbés,
- Les différents produits appliqués ou les méthodes utilisées (anti-germinatif, foliaire,...)
- Le volume des produits utilisés et leur coût,

- Le nombre de passages,
- Le temps et les quantités de produits passés, classés par catégorie.

#### 2 - Cartographie et objectifs

Pour chaque zone cartographiée, un objectif d'entretien doit être défini : désherbage strict, verdissement acceptable et aucun désherbage par exemple.

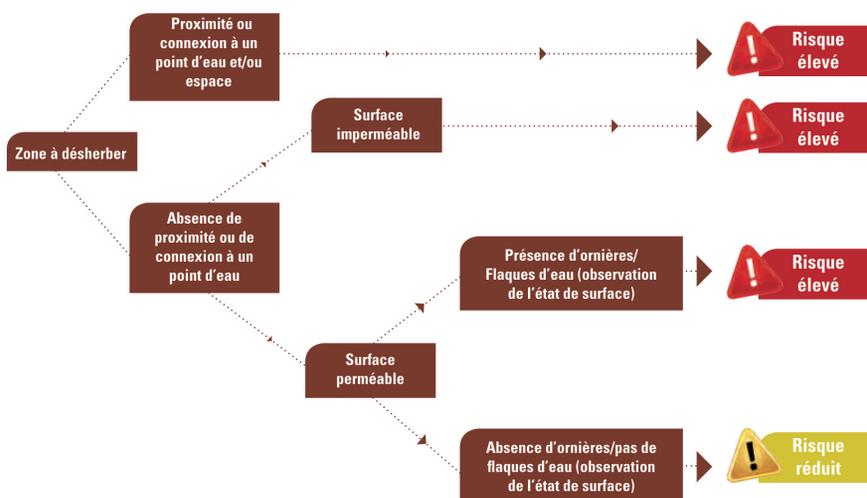
Puis, pour chaque zone sur laquelle un désherbage est envi-

sagé, il convient d'identifier le risque de transfert des produits vers l'eau.

Pour cela, les zones sont classées en deux catégories :

- **risque élevé** (zones en contact direct ou par ruissellement avec un point d'eau) : le désherbage chimique est pros crit.
- **risque réduit** (pas de transfert direct) : le désherbage chimique peut être envisagé s'il est considéré comme incontournable.

Ce classement est établi à l'aide de l'arbre de décision présenté ci dessous :



Cette analyse doit être complétée par une évaluation d'autres risques au regard :

- de la fréquentation du public (taux de fréquentation, site de présence ou de passage..)
- de la biodiversité (espaces naturels protégés, d'habitats ou d'espèces remarquables,)
- des plantations (proximité de plantations ornementales,

Dans les zones classées à risque élevé, il convient d'utiliser des méthodes de désherbage alternatif si besoin.

Dans les zones à risque réduit, il peut tout de même être décidé pour des raisons environnementales et de santé mais aussi économique de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

#### 3 - bilan annuel

A la fin de chaque année, il est important de faire le point sur le plan de désherbage passé, d'évaluer les expériences réalisées afin de préparer le plan de désherbage de l'année suivante dans l'objectif de réduire les surfaces à désherber et les quantités de produits utilisés.



# Annexe II

## Les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

"OBJECTIF ZÉRO PHYTO »  
DANS MA COMMUNE

### Avant le traitement

1. Respecter les dispositions figurant sur les étiquettes\* et des conditions climatiques
2. Vérifier le pulvérisateur avant chaque campagne de désherbage
3. Etalonnage du matériel de traitement

### Pendant le traitement

1. Calcul des quantités à apporter selon étalonnage
2. Equipements individuels adaptés\*
3. Préparation de la bouillie sur zone non connectée à un fil d'eau
4. Si biobac, relier la surface de préparation de la bouillie au biobac.
5. Gestion du fond de cuve selon les règles\*

### Après le traitement

1. Enregistrer les pratiques sur un cahier de suivi
2. Collectes des produits obligatoires (Emballages Vides des Produits Phytosanitaires (EVPP) et Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)
3. Suivi des stocks de produits

\* réglementaire

